

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.	Numéro de permis 2019573	Date d'inspection Le 05 octobre 2022	
Nom de l'établissement Au pays des merveilles		Numéro de téléphone (506) 532-9536	
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mireille Comeau		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	30 sept. 2022	05 oct. 2022
Commentaires : Une demande de changement a été soumise à la Mentor en Assurance de la Qualité. La lacune est maintenant conforme.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	26 sept. 2022	05 oct. 2022
Commentaires : L'exploitante a fait parvenir une photo par courriel qui démontre que la clôture est réparée. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
L'exploitante a fait parvenir les preuves de conformité par courriel.
Une visite sur les lieux n'a pas été effectuée.

original signé par  
Mireille Comeau

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 octobre 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Christine Gallant

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 octobre 2022

\_\_\_\_\_  
Date